

AVIS aux étudiants de l'INPT

Rentrée universitaire 2025-2026

Dans le cadre de la rentrée universitaire 2025-2026, l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) a le plaisir de vous informer que le **début des cours est prévu pour le lundi 22 septembre 2025 à 09H00**.

Les modalités suivantes sont à observer par l'ensemble des concernés.

Les inscriptions (administratives et à la résidence) doivent être effectuées, **obligatoirement en ligne**, sur le site Web de l'INPT (preinscription.inpt.ac.ma), **au plus tard le 18 septembre 2025 à 11H00¹** (délai de rigueur).

A- Inscription administrative des étudiants qui accèdent pour la 1^{ère} fois à l'INPT :

Lors de l'inscription en ligne, les copies scannées des pièces suivantes sont à télé-verser sur le système (*chaque pièce devant faire l'objet d'un document distinct*) :

- Diplôme de baccalauréat (recto-verso) ;
- Diplôme de DEUG/DEUP/DEUST/DUT pour les admis en 1^{ère} année du cycle INE ;
- Diplôme de Licence pour les admis en 2^{ème} année du cycle INE ;
- Pièce d'identité (CINE ou les trois premières pages du passeport pour les étudiants étrangers) ;
- Photo d'identité de bonne qualité.

Les **originaux** de ces pièces (excepté la CIN ou le passeport), ainsi que deux photos d'identité², doivent être déposés au Service de la Scolarité, **au plus tard le 24 septembre 2025** :

- Chaque étudiant doit être muni du **dossier médical comportant les éléments mentionnés dans le formulaire** y afférent. Ce formulaire est à télécharger sur le site web de l'INPT (<http://www.inpt.ac.ma/sites/default/files/DM.pdf>).
- Un engagement sera remis, lors de l'inscription, à chaque étudiant pour signature. Le refus de signer ledit engagement entraîne, de facto, la non admission.

L'INPT se réserve le droit, à tout moment, de suspendre/exclure les étudiants qui ne présenteraient pas les originaux aux échéances précitées. Ces étudiants ne pourront pas bénéficier de l'hébergement au niveau de la résidence.

B- Accès à la Résidence :

L'accueil à la résidence est prévu³ :

- **Durant la journée du vendredi 19 septembre 2025 de 09H30 à 16H30⁴** pour les étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} années du cycle INE ;

¹ : Ouverture de la plateforme le 16 septembre 2025 à 09H.

² : Écrire votre nom, prénom au dos de chaque photo.

³ : Des exceptions peuvent être accordées aux étudiants présentant des arguments ou justificatifs dûment justifiés ou habitant très loin de Rabat, et qui peuvent être accueillis à la résidence à des horaires différents. Ces étudiants doivent envoyer un mail à accueil-residence@inpt.ac.ma justifiant le retard ou une arrivée anticipée.

⁴ : une permanence sera assurée entre 13H00 et 14H30.

Rubrique	Par étudiant
Frais annuels d'inscription	200 Dirhams
Frais annuels de la résidence	
▪ Chambre double	400 Dirhams
▪ Chambre triple	350 Dirhams
▪ Chambre quadruple	300 Dirhams
Frais annuels d'assurance	100 Dirhams
Carte de restauration	70 Dirhams
1 ^{ère} recharge pour la restauration (<i>montant minimal</i>)	100 Dirhams

Cas des étudiants non-résidents :

Les étudiants non installés dans la Résidence de l'INPT sont invités à se présenter, auprès du régisseur de l'INPT, pour s'acquitter⁸ des différents frais⁹ au plus tard le **24 septembre 2025**.

Après du même régisseur, les étudiants non-résidents, qui le souhaitent, peuvent procéder au paiement des frais liés à la restauration.

E- Divers :

Les étudiants, dont les noms ne figureraient pas dans la plateforme, sont invités à adresser un mail à cet effet à scolarite@inpt.ac.ma en précisant leurs noms et prénoms et leurs identifiants.

Il est à rappeler que conformément au règlement des études, toute forme de «bizutage», directe ou indirecte, est interdite et toute tentative dans ce sens est passible de sanctions disciplinaires, dont l'exclusion définitive de l'INPT.

Administration de l'INPT
 Rabat, le 15 septembre 2025

⁸ : Le non-paiement signifie refus systématiquement de l'accès à l'INPT.

⁹ : Frais d'inscription, d'assurance et/ou restauration.